



Décision CODEP-CLG-2016-034455
du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 29 août 2016
portant nomination à l’Autorité de sûreté nucléaire
de la cheffe de la division de Caen et d’un secrétaire général par intérim

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu le règlement intérieur de l’Autorité de sûreté nucléaire établi par la décision n° 2010-DC-0195 du 19 octobre 2010 de l’Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 1^{er} ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2016-003067 du président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Sur la proposition du directeur général adjoint assurant l’intérim des fonctions de directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

- I. À compter du 1^{er} septembre 2016, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Guillaume BOUYT, chef de la division de Caen, appelé à d’autres fonctions.
- II. À compter du 1^{er} septembre 2016, Madame Hélène HÉRON est nommée cheffe de la division de Caen.

Article 2

- I. À compter du 1^{er} septembre 2016, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Luc CHANIAL, secrétaire général, appelé à d'autres fonctions.
- II. À compter du 1^{er} septembre 2016, Monsieur Jean-Marc GRAS assure, par intérim, les fonctions de secrétaire général.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 29 août 2016.

Signé par :

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

PIERRE-FRANCK CHEVET